

PINCES

DÉFINITION / CARACTÉRISTIQUES

Les pinces sont utilisées pour le levage et le transport de toutes sortes de plaques, poutres, canalisations, fûts, profilés. La gamme étendue permet d'adapter chaque spécificité d'environnement, de matière et de déplacement. Ainsi, le levage vertical ou horizontal peut se faire, en pivotant, avec œil articulé (permettant de placer et lever la charge dans n'importe quelle direction) et pour beaucoup d'autres types de charges.

RAPPEL DE LA NORME / RÉGLEMENTATION

- La directive européenne machines 2006/42/CE.
- Les normes pouvant s'appliquer aux pinces sont :
- La norme NF EN 13155+A2
 - La norme ASME B30.20

COEFFICIENT DE SÉCURITÉ OU D'UTILISATION

Le coefficient de sécurité est égal à 4 ou 5, se référer à la fiche technique du produit.

CONSTITUTION / COMPOSITION DU PRODUIT

Les pinces de levage sont généralement faites en acier carbone, en acier allié soudé et sont peintes. Les composants sont en acier forgé.

CONDITIONS D'UTILISATION / CONSEILS D'UTILISATION / ENVIRONNEMENT D'UTILISATION / ANGLES

Afin d'utiliser conformément les pinces, l'utilisateur doit s'assurer des points de vigilance suivants :

- D'être en possession du certificat de conformité CE et de la notice d'utilisation
- Tous les marquages sont lisibles
- La CMU de la pince choisie a bien été sélectionnée
- La pince porte la charge correctement
- La CMU est valable dans une traction dans l'axe
- Les surcharges ne sont pas autorisées
- Le levier de verrouillage ou tout autre système de verrouillage ne doivent pas s'échapper en cas de vibrations
- Les pinces ne comportent pas de criques, de chocs ou de fissures
- Les pinces n'ont pas subi de traitement thermique, car ceci pourrait affecter leur CMU
- Les pinces n'ont pas été modifiées, réparées ou reformées (usinage, soudage, chauffage ou torsion), car ceci pourrait affecter sa Charge Maximale d'utilisation

CONTRÔLE AVANT UTILISATION / CONSEIL DE MAINTENANCE

Un contrôle régulier des pinces est exigé et cette inspection doit être effectuée conformément aux normes en vigueur dans le pays d'utilisation. Ceci est nécessaire, car les produits en cours d'utilisation peuvent faire l'objet d'usure, d'utilisations abusives et de surcharges pouvant ainsi entraîner des déformations ou des altérations de la structure de la matière. Une inspection doit être effectuée au moins tous les six mois et même plus souvent si les pinces à tôles sont utilisées dans des conditions intensives.

MARQUAGE

Les pinces sont généralement marquées avec les indications suivantes :

- Charge Maximale d'Utilisation - exemple : 3000 kg
- Identification du fabricant - exemple : Crosby®
- Type - exemple : IP10
- Ouverture mâchoire en millimètres - exemple : 0-40 mm
- Numéro de série - exemple : E 12031976B64
- Code de conformité CE (Conformité Européenne) - CE

RÈGLES DE SÉCURITÉ

Chaque pince offre des caractéristiques techniques différentes (angles de levée, retournement...). L'utilisateur doit impérativement respecter ces règles d'utilisation. Pour plus d'informations, se référer aux instructions dans les fiches techniques ou dans le manuel associé au produit.